



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
De l'emploi, du travail et des solidarités**

## **ARRÊTÉ**

### **Portant désignation des médecins membres du conseil médical départemental d'Indre-et-Loire**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.821-1,

**Vu** l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique,

**Vu** le décret 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 6-1,

**Vu** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

**Vu** le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière,

**Vu** le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet d'Indre et Loire Monsieur Thomas CAMPEAUX,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2024 portant désignation des médecins membres du conseil départemental d'Indre-et-Loire,

**Vu** l'arrêté n°2025-DD37-PPSMS-0044 du 19 décembre 2025 modifié fixant la liste des médecins agréés du département d'Indre-et-Loire,

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture :**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

## ARRÊTE

**Article 1er :** L'arrêté du 11 décembre 2024 susvisé est abrogé

**Article 2 :** Sont nommés membres du conseil médical départemental pour une durée de trois ans, les praticiens ci-après :

### **MEDECINS TITULAIRES DU CONSEIL MEDICAL DESIGNES PARMIS LES MEDECINS AGREES :**

Madame le Docteur Brigitte BOUTET

Monsieur le Docteur Henri SEBBAN

Monsieur le Docteur Gilles CROYERE

Madame le Docteur Brigitte BOUTET est désignée en tant que médecin présidente

### **MEDECINS SUPPLEANTS DU CONSEIL MEDICAL DESIGNES PARMIS LES MEDECINS AGREES :**

Monsieur le Docteur Jean François SOUPAULT

Monsieur le Docteur Jacques PERRIN

Monsieur le Docteur Philippe HOUIN

Monsieur le Docteur Bernard ROYER

Madame le Docteur Claudine RENOUL

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télécours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre et Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Directrice de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ainsi qu'à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.

Tours le 14 JAN. 2026

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale



Florence GOUACHE

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)